

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 19 décembre 2023
N° 2023.12.19_3.2.

Point 3 – Affaires financières

3.2. Budget initial 2024

Vu le code l'éducation, notamment l'article L711-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

► **Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :**

- 1 384 ETPT dont 1 127 sous plafond État et 257 ETPT sous plafond établissement
- 158 347 119 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 110 584 600 € en personnel
 - 22 359 121 € en fonctionnement
 - 25 403 398 € en investissement
- 150 318 758 € de crédits de paiement dont :
 - 110 584 600 € en personnel
 - 22 180 760 € en fonctionnement
 - 17 553 398 € en investissement
- 144 993 765 € de prévisions de recettes
- - 5 324 993 € de solde budgétaire

► **Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :**

- 12 577 403 € de trésorerie (soit une variation de trésorerie de 5 761 651 € par rapport au budget 2023 après BR2)
- 2 860 024 € de résultat patrimonial
- - 1 270 024 € de capacité d'autofinancement
- 4 960 716 € de fonds de roulement (soit une variation du fonds de roulement de - 5115 644 € par rapport au budget 2023 après BR2)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

<i>Membres en exercice :</i>	35	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	20
<i>Quorum :</i>	18	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres présents :</i>	18	<i>Abstention :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	2	<i>Pour :</i>	20
<i>Nombre de votants :</i>	20		

Fait à Chambéry, le 21 décembre 2023

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	22/12/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	22/12/2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



BUDGET INITIAL

Exercice 2024

Conseil d'administration du 19 décembre 2023

Table des matières

1. Le budget initial 2024 en recettes	4
1.1. Les recettes globalisées	4
2. Le budget initial 2024 en dépenses (AE et CP)	11
2.1 Les dépenses de masse salariale	11
2.1.1 La masse salariale	11
2.1.2 Le tableau des emplois	12
2.2 Les dépenses de fonctionnement	12
2.3 Les dépenses d'investissement	14
3. Le budget initial 2024 en droits constatés	16
3.1. Le compte de résultat prévisionnel	16
3.2 La capacité d'autofinancement	17
3.3 La situation patrimoniale	18
4. Les indicateurs du budget initial 2023	20
4.1 Le fonds de roulement	20
4.2 Le solde budgétaire et la trésorerie	20
4.3 Les restes à payer	21
4.4 Les ratios	23
ANNEXE 1 - TABLEAUX BUDGÉTAIRES	25
ANNEXE 2 – PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES	25

Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, qui s'est tenu le 27 juin 2023, est venu souligner un contexte financier qui contraint toujours davantage le récurrent au profit d'appels à projets, dans un contexte inflationniste et ce, malgré le soutien renouvelé des partenaires institutionnels, notamment des deux départements.

La situation de l'USMB se tend toujours, eu égard à des directives qu'elle s'attache à appliquer alors que ses moyens restent sous-dimensionnés : pour mémoire, la subvention pour charges de service public (SCSP) par étudiant de l'USMB était, en 2021, en retrait de 575 € par rapport à la moyenne des SCSP par étudiant des universités pluridisciplinaires hors santé, soit un manque à gagner de 8 millions d'€ annuels.

Dans sa note du 6 novembre 2023, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) expose les mesures de compensation pour la fin d'exercice 2023 et pour l'année 2024. Celles-ci concernent pour 2024 la moitié des seules augmentations indiciaires des emplois sur plafond 1, soit 942 204 € pour un surcoût global sur toute la masse salariale de 2 303 878 €, comme il sera détaillé plus bas, soit 41 % des coûts supplémentaires induits au global.

Pour l'USMB, l'impact des mesures salariales s'avère donc particulièrement fort, car s'ajoutent l'effet des revalorisations sur le plafond 2 (les revalorisations indiciaires sur les recrutements décidés par l'établissement ne sont pas compensées), l'augmentation du tarif horaire des heures complémentaires ou encore du remboursement « transports » aux employés. Pour mémoire, l'établissement a déjà pris en charge complètement 928 000 € sur 1 241 000 € des effets des mesures salariales sur 2023 (dont la prime « inflation »). Ces éléments limitent fortement les capacités de l'USMB à améliorer des conditions de rémunération nécessaires à l'attractivité de l'établissement ou, indirectement, ses capacités à investir.

Le Ministère définit en outre les conditions d'équilibre réel des budgets, eu égard à un prélèvement possible sur fonds de roulement à hauteur de la part non compensées des surcoûts énergétiques et des mesures salariales. L'USMB s'y est ici astreinte au maximum, en contraignant la progression de sa dotation aux composantes et services à +1 064 177 € de BI 2023 à BI 2024 (masse salariale comprise), soit en deça de la part non compensée des mesures salariales. Par ailleurs, si l'établissement prend acte de la volonté de l'Etat que « les hausses de charge ne portent pas atteinte aux campagnes de recrutement ni ne viennent pénaliser les projets de recherche ou d'investissement » (note du MESR du 6 novembre 2023), il reste en attente de précisions données par l'Etat à ce sujet

L'exercice a été d'autant plus difficile que les dialogues objectifs-moyens (DOM) internes à l'établissement se sont déroulés du 28 août au 4 octobre 2023, alors que les mesures n'étaient pas toutes confirmées et les montants de compensation non connus. La répartition de l'enveloppe formation a été présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 12 octobre 2023. Une présentation des grandes lignes du budget central a été faite lors du Conseil des directeurs de composantes (CDC) le 14 novembre 2023, donc avant réception de la pré-notification par l'Etat de la SCSP. Le travail s'est poursuivi sur des ajustements BR2 2023 et BI 2024 pour parvenir à un fonds de roulement prévisionnel à 4 960 716 €, contre 4 689 931 € annoncés en CDC.

Le présent budget affiche un résultat déficitaire de 2 860 024 € (contre 3 384 478 € au BI 2023), ce qui permet de limiter l'impact sur le fonds de roulement qui s'établit ainsi à 13,00 jours de dépenses décaissables, juste sous la limite du seuil de vigilance fixée par le MESR.

1. Le budget initial 2024 en recettes

1.1. Les recettes globalisées

Comparés aux montants prévisionnels issus du dernier budget rectificatif pour l'exercice 2023 (BR2), les recettes globalisées (soit les recettes non fléchées sur des opérations) de l'USMB augmentent de 4 209 595 € soit une hausse de + 3,23 %. Elles augmentent de 5,03 % soit de 6 438 550 € si l'on se réfère au budget initial 2023. Le tableau 1 présente les montants issus du compte financier 2022, les prévisions successives issues du BI 2023, du BR2 2023 et du BI 2024. Les variations sont exprimées en euros et en pourcentage et font l'objet du tableau 2.

Tableau 1 : Les recettes par origine

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024
Subvention pour charges de service public	97 903 588 €	99 958 538 €	101 248 854 €	101 191 845 €
Autres financements de l'Etat	2 126 641 €	182 084 €	458 264 €	1 323 785 €
Fiscalité affectée	641 405 €	907 288 €	907 288 €	950 000 €
Autres financements publics	9 952 795 €	11 912 701 €	12 094 417 €	15 752 658 €
Recettes propres	14 220 061 €	15 013 604 €	15 494 347 €	15 194 477 €
Recettes globalisées	124 844 490 €	127 974 215 €	130 203 170 €	134 412 765 €

Tableau 2 : La variation des recettes par origine

	Variation BI 2024/BI 2023	Variation BI 2024/BI 2023	Variation BI 2024/Après BR2 2023	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Recettes globalisées				
Subvention pour charges de service public	1 233 307 €	1,23%	57 009 €	-0,06%
Autres financements de l'Etat	1 141 701 €	627,02%	865 521 €	188,87%
Fiscalité affectée	42 712 €	4,71%	42 712 €	4,71%
Autres financements publics	3 839 957 €	32,23%	3 658 241 €	30,25%
Recettes propres	180 873 €	1,20%	299 870 €	-1,94%
Recettes globalisées	6 438 550 €	5,03%	4 209 595 €	3,23%

Les paragraphes qui suivent analysent ces évolutions.

- *La subvention pour charges de service public (SCSP)*

Le tableau 3 présente la prévision détaillée de la SCSP 2024, établie sur la base de la pré-notification du MESR. Cette pré-notification a été complétée ou amendée à la marge à partir des informations dont l'établissement dispose au moment de l'élaboration budgétaire (en bleu dans le tableau – colonne BI 2024).

Masse salariale

Les crédits prévus en masse salariale sont ceux figurant dans la pré-notification, comme préconisé par la DRAES. Ils incluent, au titre de 2023, une compensation de **942 204 €** pour la hausse du point d'indice de +1.5% et la revalorisation des bas salaires en date du 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette compensation couvre pour moitié les emplois du plafond État hors heures complémentaires et vacations. Pour mémoire, en 2023, l'exclusion des heures complémentaires et des vacations du champ de la compensation pénalisait dans la durée les établissements sous dotés qui n'avaient d'autre choix que d'y avoir recours massivement, et accroissait *de facto* les différences de traitement entre établissements.

En regard des calculs effectués en interne, l'impact global pour l'établissement s'élève prévisionnellement à **2 277 702 €**. A l'effet des mesures précitées pour l'ensemble du personnel s'ajoutent l'augmentation du taux de remboursement des frais de transports (de 50% à 75% de

l'abonnement) et la revalorisation du barème de monétisation du CET de 10%, soit **26 176 €** supplémentaires.

Fonctionnement

La dotation récurrente de fonctionnement est stable à 7 239 782 €, l'aide au démarrage des laboratoires étant inférieure par ailleurs de -14 983 € par rapport au BI 2023, tandis que la compensation d'exonération des étudiants boursiers est équivalente à celle après BR2 2023 (930 322 €) et en progression de 43 423 € par rapport au BI 2023.

Les actions spécifiques sont accompagnées à ce jour à hauteur de 244 976 €, avec – 170 220 € au titre du plan tourisme et - 55 000 € pour l'aide spécifique aux étudiants handicapés.

En anticipation de notification, comme aux BI 2023/BR1 2023, 35 000 € sont inscrits au titre des chèques santé « psy » et 26 000 € pour l'indemnisation des CNU.

Au global, la dotation de fonctionnement baisse de **166 985 €** de BI à BI.

Tableau 3 : L'évolution de la SCSP 2023 - 2024

	2ème notification 2023	Pré Notification 2024	BI 2024	Variation en € entre la 2ème notification 2023 et la pré-notification 2024
MASSE SALARIALE	91 854 959 €	92 402 781 €	92 402 781 €	547 822 €
Masse salariale	86 061 933 €	90 085 113 €	90 085 113 €	4 023 180 €
DSG2 2022	500 000 €			- 500 000 €
DSG 1 STAPS				- €
Hausse du point d'indice	2 712 971 €			- 2 712 971 €
Contrats doctoraux ENS X ajustement de l'impact hausse point indice juillet 2022	- 5 006 €			5 006 €
LPR 2022 Repyramidage 2021 et 2022 enseignants chercheurs et second degré				- €
LPR 2021 refonte indemnitaire BIATSS	32 091 €			- 32 091 €
LPR 2021 reclassement enseignants chercheurs et mesures "deux fois SMIC"				- €
LPR 2021 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré dont RIPEC				- €
LPR 2021 repyramidage IRTF				- €
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux				- €
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux (année pleine)	26 344 €			- 26 344 €
LPR 2022 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré	443 419 €			- 443 419 €
LPR 2022 chaire des professeurs juniors	110 001 €			- 110 001 €
Complément protection sociale santé	126 382 €			- 126 382 €
Prolongation contrats doctorants				- €
LPR 2022 revalorisation contrats doctoraux (tiers d'année)				- €
LPR 2022 création contrats doctoraux (tiers d'année)	21 298 €			- 21 298 €
LPR 2022 : repyramidage IRTF	24 440 €	24 440 €	24 440 €	- €
LPR 2023 classement des jeunes chercheurs	3 990 €	3 990 €	3 990 €	- €
LPR 2023 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré	454 244 €	478 174 €	478 174 €	23 930 €
LPR 2023 repyramidage enseignants chercheurs et second degré	23 160 €	23 160 €	23 160 €	- €
LPR 2023 : repyramidage IRTF		16 743 €	16 743 €	16 743 €
LPR 2023 création contrats doctoraux (tiers d'année)	11 022 €	33 066 €	33 066 €	22 044 €
LPR 2023 revalorisation contrats doctoraux (cohorte 2020 et 2021)	60 382 €	60 382 €	60 382 €	- €
LPR 2023 chaire des professeurs juniors	19 221 €	57 663 €	57 663 €	38 442 €
LPR 2023 revalorisation indemnitaire ITRF et personnels des bibliothèques		24 876 €	24 876 €	24 876 €
LPR 2024 classement des jeunes chercheurs		41 175 €	41 175 €	41 175 €
LPR 2024 refonte indemnitaire ESAS		422 330 €	422 330 €	422 330 €
LPR 2024 repyramidage EC		16 581 €	16 581 €	16 581 €
LPR 2024 contrats doctoraux		31 562 €	31 562 €	31 562 €
Rendez-vous salarial du 12 juin 2023		942 204 €	942 204 €	942 204 €
Réforme des services de santé	55 680 €			- 55 680 €
Plan Tourisme 2022				- €
Action spécifique : Plan Tourisme	313 080 €			- 313 080 €
Actions spécifiques : LPR 2021 : trajectoire emplois créations d'emplois				- €
Actions spécifiques : LPR 2022 reclassement des jeunes chercheurs				- €
Actions spécifiques : LPR 2022 : indemnité différentielle 2 SMICS				- €
Actions spécifiques : CRCT HORS SHS	5 000 €			- 5 000 €
Actions spécifiques : CRCT SHS	10 000 €			- 10 000 €
Actions spécifiques : Dialogue de performance 2023	700 000 €			- 700 000 €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (en tiers d'année)	57 000 €			- 57 000 €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (année pleine)				- €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2024 (année pleine)		109 000 €	109 000 €	109 000 €
Action spécifique : compensation emploi IGE	60 000 €			- 60 000 €
Actions spécifiques : IUF	28 307 €	32 322 €	32 322 €	4 015 €
Actions spécifiques : HC pour plan étudiants				- €
Actions spécifiques : Tutorat étudiants				- €
Actions spécifiques : Apprentissage				- €
Actions spécifiques : Prime COVID				- €
FONCTIONNEMENT	8 705 328 €	8 489 064 €	8 489 064 €	- 216 264 €
Fonctionnement	7 239 782 €	7 239 782 €	7 239 782 €	- €
Groupement de commandes 2019-2023 Elsevier		-83 633 €	83 633 €	83 633 €
Abes	- 83 633 €			83 633 €
Exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers	930 322 €	930 322 €	930 322 €	- €
FFSU Heures de district	8 100 €			- 8 100 €
Parcours sciences po histoire				- €
LPR 2021 : aide au démarrage moyens aux laboratoires				- €
LPR 2023 : aide au démarrage moyens aux laboratoires	33 000 €			- 33 000 €
LPR 2023 : aide au démarrage moyens aux laboratoires				- €
LPR 2024 : aide au démarrage moyens aux laboratoires		96 617 €	96 617 €	96 617 €
LPR 2023 : moyens aux laboratoires	22 777 €			- 22 777 €
Action spécifique : Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	180 146 €	180 146 €	180 146 €	- €
Action spécifique : Plan tourisme	170 220 €			- 170 220 €
Action spécifique : Plan bibliothèques ouvertes	27 330 €	27 330 €	27 330 €	- €
Action spécifique : AMI émergences projet Acc'INNOV				- €
Action spécifique : Aides spécifiques aux étudiants handicapés	127 000 €			- 127 000 €
Action spécifique : Chèque psy crise sanitaire		35 000 €	35 000 €	35 000 €
Action spécifique : IUF crédits scientifiques	41 250 €	37 500 €	37 500 €	- 3 750 €
Action spécifique : Aide au démarrage pour laboratoires				- €
Action spécifique : Enquête Insertion doctorants				- €
Action spécifique : Enquête Insertion				- €
Action spécifique : Indemnités CNU	6 215 €	12 000 €	12 000 €	5 785 €
Action spécifique : Indemnités CNU-frais de déplacement		14 000 €	14 000 €	14 000 €
Action spécifique : Bureau Accueil étudiants étrangers				- €
Action spécifique : Concours ITRF	2 819 €			- 2 819 €
Opérations immobilières	320 000 €	300 000 €	300 000 €	- 20 000 €
Accessibilité	80 000 €	150 000 €	150 000 €	70 000 €
Dotation sûreté		100 000 €	100 000 €	100 000 €
Mise en conformité				- €
Mise en sécurité	240 000 €	50 000 €	50 000 €	- 190 000 €
Investissement				- €
Loi ORE Plan investissement				- €
Autres				- €
TOTAL	100 880 287 €	101 191 845 €	101 191 845 €	311 558 €

La colonne 1 correspond à la notification intermédiaire, reçue en août dernier, au titre du budget 2023 ; la deuxième colonne reprend la pré-notification reçue au titre de 2024 avec les compléments de crédits précédemment évoqués.

- *Les autres financements État*

Tableau 4 : L'évolution des autres financements de l'État

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Autres Financements Etat					
Subventions Autres	2 126 641 €	182 084 €	458 264 €	1 323 785 €	188,87%

La hausse importante des **financements Etat** se justifie par plusieurs éléments en investissement :

- La réinscription de la subvention ADEME pour la chaufferie bois du Bourget (305 000 €), ainsi que l'inscription du solde de la subvention de l'Etat (200 000 €) ;
- L'inscription de la subvention pour l'étanchéité des bâtiments au titre du plan de relance (487 600 €) ;
- L'inscription du solde du plan ORE, les dépenses ayant été réalisées (127 820 €).

La recette de l'ADEME ayant déjà fait l'objet d'un engagement, elle n'est programmée qu'en CP. Dans les subvention Etat qui constituent des recettes de fonctionnement globalisées (203 365 €), s'ajoutent pour l'essentiel comme en 2023 une mise à disposition d'un enseignant auprès du ministère (49 547 €) et un financement dans le cadre du programme PAUSE (40 000 €). Il est à noter que la subvention pour le CNFEDS reste réduite, certaines missions de ce centre n'étant plus assurées (52 513 €).

- *Fiscalité affectée*

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Fiscalité affectée					
CVEC	641 405 €	907 288 €	907 288 €	950 000 €	4,71%

La **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** est affectée, conformément au code de l'éducation (article L. 841-5), aux actions favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Elle doit être comptabilisée en fiscalité affectée. Le reversement initial aux universités de cette contribution est de 42 € par étudiant, mais des versements complémentaires sont prévus dans le courant de l'année budgétaire. Le montant inscrit au titre de l'année 2024 est proche du montant final escompté pour 2023 (947 000 €). Un bilan de l'année écoulée est traditionnellement établi en début d'exercice suivant.

- *Les autres financements publics*

Tableau 5 : L'évolution des autres financements publics

Autres financements publics	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
ANR IA	2 471 801 €	3 826 585 €	2 679 795 €	5 277 327 €	96,93%
ANR hors IA	1 000 204 €	1 677 663 €	2 172 523 €	2 894 702 €	33,24%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	500 266 €	1 639 529 €	1 640 862 €	1 339 680 €	-18,36%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	3 241 908 €	2 474 317 €	3 117 842 €	3 370 575 €	8,11%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	2 670 488 €	2 294 607 €	2 483 395 €	2 870 374 €	15,58%

Les projets inscrits au titre de l'**ANR investissements d'avenir (IA)** augmentent de 96,93 % et atteignent 5 277 327 €. Mais il faut rappeler que ces projets ont fait l'objet d'une déprogrammation au BR2 2023 pour – 1 489 495 € (- 1 339 595 € en fonctionnement et – 149 900 € en investissement).

Les financements inscrits au BI 2024 se répartissent entre fonctionnement pour 4 948 200 € et investissement pour 329 127 €. Ils concernent pour l'essentiel les projets suivants :

- le projet NCU2 @spire pour 1 528 565 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement,
- le projet PIA SHINE pour 1 022 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement,
- le projet EUR *Solar academy* pour 406 811 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement,
- le projet Avenir(s) pour 220 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement,
- le projet BOOST pour 183 602 € en fonctionnement,
- le projet Campus des Métiers pour 163 000 €,
- le projet PSPC Railmon (SYMME) pour 111 888 € en fonctionnement,
- La chaire de professeur junior LAPP pour 101 000 € en fonctionnement,
- Le projet Wood Wast (LOCIE) pour 81 000 € en investissement,
- Une part de frais de gestion prélevée pour 240 350 €,
- Des crédits de portage pour 476 750 €.

Les recettes issues des **ANR hors investissements d'avenir** sont en augmentation de 33,24 % pour 2 894 702 € programmés, soit 2 493 412 € en fonctionnement et 401 290 € en investissement, répartis ainsi :

Structure/laboratoire	CP Fonctionnement
CERDAFF	27 417,00 €
CRB LABOS	1 650 627,00 €
EDYTEM	60 756,00 €
IMPEP	9 720,00 €
IREGE	34 287,00 €
LAMA	63 166,00 €
LEPMI	56 908,00 €
LIBM	56 904,00 €
LISTIC	222 857,00 €
LLSETTI	38 530,00 €
LOCIE	136 632,00 €
SYMME	135 608,00 €
Total général	2 493 412,00 €

Structure/laboratoire	CP Investissement
CRB LABOS	365 290,00 €
LISTIC	36 000,00 €
Total général	401 290,00 €

Les financements de la Région **Auvergne-Rhône-Alpes** représentent **1 339 680 €** au titre des recettes non fléchées, soit :

- 664 430 € en investissement, dont 647 000 € restant à percevoir pour POLYTECH dans le cadre du CEDES/COMESUP,
- 675 250 € en fonctionnement, dont :
 - o 117 869 € programmés au titre de l'AAP de juin 2023 et 195 000 € programmés au titre de l'emploi étudiant, soit – 137 000 € par rapport au BI 2023,
 - o 137 385 € pour le SFC (subvention pour le diplôme d'accès aux études universitaires)
 - o 214 996 € pour la laboratoires et 10 000 € pour les relations internationales.

Les subventions issues de l'**Union européenne**, soit **3 370 575 €**, sont en hausse par rapport au BR2 2023 (+8,1%). Elles concernent :

- les laboratoires pour 201 064 € en fonctionnement et 44 331 € en investissement,
- les relations internationales pour 2 455 251 € en fonctionnement dans le cadre des programmes ERASMUS,
- les grands projets pour 647 863 € en fonctionnement, dont 376 972 € pour le programme UNITA 2.

Les **autres subventions publiques** s'élèvent à **2 870 374 €**. Elles témoignent du soutien renouvelé des Assemblées départementales, avec 235 000 € pour l'investissement et 1 302 087 € pour le fonctionnement. S'y ajoutent 60 000 € du Grand Annecy pour le financement d'une chaire de professeur junior et au titre de la convention avec l'IUT.

Les laboratoires et grands projets bénéficient de 519 825 € en recettes de fonctionnement (dont BPI France). Sont inscrits 451 562 € en recettes de portage pour les laboratoires en fonctionnement et 150 000 € en investissement. 292 172 € sont également identifiés au titre des frais de gestion prélevés, ce qui porte le total des frais de gestion laboratoires et grands projets à 532 522 €.

Enfin, le Pôle tourisme montagne inventive (PTMI) bénéficie 139 150 € mais reste en attente de la signature de deux conventions (Glières Val de Borne et CS3), et il est prévu de percevoir 12 750 € du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Tableau 6 : L'évolution des autres ressources

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Ressources Propres					
Droits d'inscription	2 182 502 €	2 594 555 €	2 599 150 €	2 743 550 €	5,56%
Alternance, formation continue et VAE	8 703 363 €	9 509 039 €	9 509 406 €	9 857 493 €	3,66%
Taxe d'apprentissage	568 559 €	730 295 €	737 675 €	528 405 €	-28,37%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	730 891 €	1 004 880 €	1 291 166 €	860 929 €	-33,32%
Valorisation	303 838 €	5 825 €	5 825 €		-100,00%
Fondation Don Legs	196 636 €	44 000 €	46 940 €	130 503 €	178,02%
Autres recettes	1 602 400 €	1 125 010 €	1 304 185 €	1 073 597 €	-17,68%

Les prévisions de recettes hors subventions sont en baisse de 1,94 % par rapport au BR2. Elles s'élèvent au total à **15 194 477 €** (dont 32 180 € en investissement).

Les recettes prévisionnelles de la formation continue et de l'alternance sont en hausse par rapport à la dernière estimation du BR2 2023 (+ 3,66 %), soit **9 857 493 €**, en proportion du développement des activités et des signatures de contrats. La collecte de la taxe d'apprentissage estimée par les composantes est en baisse (- 28,37 %). La réforme de 2020 s'est accompagnée d'une baisse du taux de la part affectable aux formations professionnelles initiales (passé de 23 % à 13 %) qui a réduit la collecte de taxe de l'établissement. De plus, le système de collecte a été modifié en 2023, les URSSAF et la MSA devenant collecteurs alors que la Caisse des dépôts et consignation est en charge de la répartition au vu des indications communiquées par les employeurs *via* une plate forme listant l'ensemble des formations éligibles. Certains employeurs ont rencontré d'importantes difficultés de déclaration, qui peuvent expliquer des retards de perception, à contrario du développement de l'alternance à l'USMB. La prévision de **528 405 €** reste proche du montant encaissé à ce jour sur 2023.

En ce qui concerne les contrats et prestations de recherche, leur montant a été également évalué avec prudence. Aucune recette en provenance de la SATT n'a été inscrite à ce budget. La ligne valorisation est par conséquent maintenue à un niveau nul.

Enfin, les droits d'inscription sont réévalués à **2 200 000 €** pour les droits ministériels non exonérés, auxquels s'ajoutent 543 550 € d'autres droits (dont 260 000 € de recettes ACCENTS pour les cours et certifications).

1.2 Les recettes fléchées

Les recettes fléchées correspondent aux crédits issus du Contrat de plan État-région (CPER) et du deuxième Programme d'investissements prioritaires (PIP2).

Tableau 7 : L'évolution des recettes fléchées

	CF 2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Recettes Fléchées							
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	199 784 €	4 156 634 €		- 1 466 594 €	2 690 040 €	5 437 000 €	102,12%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	274 193 €	150 000 €		200 000 €	350 000 €	4 424 000 €	133,33%
Financement Etat fléché						720 000 €	

Les recettes fléchées issues de la région sont en forte hausse, et sont liées à la mise en œuvre d'importants projets d'investissement financés au contrat de plan Etat-Région (CPER).

Financement État et autres :

- Une subvention de 2 714 000 € du CD74 pour la rénovation de l'IUT,

- Une subvention de 1 710 000 € du CD 74 pour l'accueil de site d'Annecy,
- Une part de la subvention Etat pour la bibliothèque universitaire de Jacob, pour 720 000 €.

Financement Région :

- le projet d'accueil de site d'Annecy pour 990 000 €,
- le 1 % artistique du bâtiment Polytech du Bourget-du-Lac pour 50 000 €,
- la rénovation de la BU de Jacob-Bellecombette pour 3 400 000 €,
- la rénovation énergétique de l'IUT d'Annecy pour 150 000 €,
- le projet CEDRA pour 605 000 €,
- un solde de subvention pour le bâtiment Polytechnique pour 242 000 €.

2. Le budget initial 2024 en dépenses (AE et CP)

Les dépenses, déclinées en AE (autorisations d'engagement) et CP (crédits de paiement), se décomposent en dépenses de masse salariale, dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

2.1 Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel des universités sont contraintes par des plafonds d'emplois, exprimés en équivalents temps pleins travaillés (ETPT) et des plafonds de masse salariale. Le plafond 1 (PF1) est fixé par l'État. Il est contraint en termes d'emplois (**1 127 ETPT en 2024**) et en termes de masse salariale qui ne peut dépasser le montant notifié par la tutelle. Le plafond 2 (PF2) est le plafond « établissement » ; ses niveaux (en ETPT et en masse salariale) sont votés par le conseil d'administration dans le cadre du budget. Le plafond 2 reflète les emplois et la masse salariale dont le financement est assuré par des recettes autres que la SCSP.

2.1.1 La masse salariale

Rappelons qu'en ce qui concerne la masse salariale, les autorisations d'engagement sont réglementairement égales aux crédits de paiement.

Tableau 8 : L'évolution des prévisions des dépenses de masse salariale

	BI 2023			Après BR2 2023			BI 2024		
	PF1	PF2	Total	PF1	PF2	Total	PF1	PF2	Total
MS gérée centralement	85 222 949 €	1 998 577 €	87 221 526 €	86 222 949 €	2 328 577 €	88 551 526 €	88 365 022 €	2 383 989 €	90 749 011 €
MS sur composantes et services		9 417 056 €	9 417 056 €	- €	8 754 213 €	8 754 213 €		10 523 781 €	10 523 781 €
Heures complémentaires	5 568 064 €	3 260 470 €	8 828 534 €	5 850 405 €	3 001 899 €	8 852 304 €	5 826 826 €	3 484 982 €	9 311 808 €
Total	90 791 013 €	14 676 103 €	105 467 116 €	92 073 354 €	14 084 689 €	106 158 043 €	94 191 848 €	16 392 752 €	110 584 600 €

	Variation BI 2024/BI 2023	Variation BI 2024/Après BR2 2024
MS gérée centralement	4,04%	2,48%
MS sur composantes et services	11,75%	20,21%
Heures complémentaires	5,47%	5,19%
Total	4,85%	4,17%

La prévision des heures complémentaires (HC) inscrites au BI 2024 est issue des remontées des composantes et des services ajustée au vu des heures réalisées sur l'année universitaire 2023-2024 et des effectifs étudiants.

La masse salariale totale augmente encore fortement, dans des proportions comparables à 2022/2023. La hausse est de 5 117 484 € par rapport au BI 2023 soit 3 587 978 € en crédits État et 1 589 999 € en ressources propres. Si l'on compare la masse salariale après BR2 2023 à celle du BI 2024, la hausse est de 4 426 557 €. La différence (BI 2022/BI 2023) s'explique principalement par la hausse du point d'indice qui impacte aussi bien le plafond État (la masse salariale, les heures complémentaires et certaines primes) que celui sur ressources propres. Comme indiqué plus haut, la compensation de la moitié des mesures de revalorisation sur plafond 1 représente 942 000 € pour un coût global évalué à 2 300 000 €.

Cette variation comprend également les revalorisations de rémunérations, y compris celles des doctorants et le reclassement des jeunes enseignants-chercheurs dans le cadre de la LPR, dont un financement est prévu dans SCSP. La hausse de la masse salariale sur ressources propres est également liée à un accroissement des recrutements sur projets.

2.1.2 Le tableau des emplois

Le plafond des emplois État avait augmenté de 1 emploi entre 2022 et 2023 soit 1 126 après BR2 2023. Une hausse complémentaire liée au complément en année pleine d'une allocation doctorale porte ce plafond État à 1 127 ETPT pour 2024.

La hausse prévisionnelle des CDD financés sur projet justifie, en grande partie, la variation du plafond 2, le nombre de non titulaires BIATSS passant de 53,88 équivalents temps plein travaillés à 117,21 de BI 2023 à BI 2024.

Tableau 9 : La variation des emplois

PLAFOND D'EMPLOI	CATEGORIE	BI 2024	BR2 2023	BI 2023	BI 2024 -BR2 2023
1	TITULAIRES ENS	525,32	521,37	533,32	3,95
	TITULAIRES BIATSS	411	400	412,65	11,00
	NON TITULAIRES ENS	48,47	50,61	46	-2,14
	ATER ET DOCTORANT CONTRACTUEL	53,67	53,35	54,33	0,32
	NON TITULAIRES ENS CDI	11	6,25	6,25	4,75
	NON TITULAIRES BIATSS	45,54	67,12	53,88	-21,58
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	32	23,08	19,48	8,92
TOTAL P1		1 127,00	1 121,78	1 125,91	5,22
2	NON TITULAIRES ENS CDD	20,87	15,47	15,83	5,40
	NON TITULAIRES ENS CDI	12,5	12,83	12,83	-0,33
	NON TITULAIRES BIATSS	117,21	103,83	53,88	13,38
	NON TITULAIRE BIATSS CDI	29,83	29,73	24,55	0,10
	DOCTORANTS	76,62	71,26	68,8	5,36
TOTAL P2		257,03	233,12	175,89	23,91
Total général		1 384,03	1 354,90	1 301,80	29,13

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Tableau 10: L'évolution des dépenses de fonctionnement (AE et CP)

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024 2023/Après BR2 2023
AE	18 663 409 €	23 676 937 €	23 386 368 €	22 359 121 €	-4,39%
CP	16 360 292 €	23 651 549 €	23 387 980 €	22 180 760 €	-5,16%
Ecart	2 303 117 €	25 388 €	- 1 612 €	178 361 €	

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 5,57 % en AE par rapport au BI 2023 et de 6,22 % en CP par rapport au budget après BR2. Cette baisse est liée en partie à l'ajustement du surcoût énergétique qui se traduit par une baisse des crédits mis en réserve. Les dépenses énergétiques ont été cependant estimées à 2,6 M€ lors des DOM, alors qu'au BI 2023 elles s'élevaient à 3,9 M€. L'augmentation reste cependant forte par rapport au BI 2022 (où les dépenses s'élevaient à 1,46 M€), dans l'attente du point de sortie 2023 et de la mesure des effets du plan de sobriété énergétique. Cette augmentation par rapport à la valeur de référence 2022 explique une partie du déficit du budget, en sus des mesures salariales. En regard de la dotation stable de la direction du Patrimoine (5 191 000 €), cela implique, si le surcoût se confirme en cours d'année 2024, de prélever les montants nécessaires sur les crédits du fonctionnement global des trois sites de l'USMB, ce qui pourrait créer une tension financière certaine.

Le nouveau marché de nettoyage, qui avait généré une hausse des dépenses et auxquels il convenait d'ajouter la hausse du prix du papier, du petit mobilier ou encore du carburant, continue de produire ses effets, pour un montant de près de 300 000 € dédiés à l'entretien des sites.

En 2023, afin de permettre de supporter ces hausses conséquentes, il avait été acté au moment du débat d'orientation budgétaire de maintenir les dotations des composantes et services à un niveau sensiblement équivalent à celui du BI 2022. C'est encore ce qui pourrait être sollicité des composantes cette année, alors qu'elles doivent elles-même faire face à l'augmentation de charge (déploiement du BUT 3, taxe d'apprentissage atone du fait des mécanismes de répartition absconds, etc.) et que la stabilisation de leur dotation globale (5 472 000 €) leur demande d'opérer des arbitrages dans leurs dépenses.

L'écart entre AE et CP est de 25 388 €. Il s'agit de contrats et marchés dont les engagements ont été réalisés avant 2024 (AE < CP) ou de contrats pluriannuels qui seront signés en 2024 (AE > CP) :

Tableau 11: Justification de l'écart AE/CP

Ecart AE/CP	AE 2024	CP 2024	Variation 2024
Réserve projets numériques	250 000 €	160 000 €	90 000 €
Commissaires aux comptes	1 700 €	34 593 €	- 32 893 €
Assurances	28 000 €	110 000 €	- 82 000 €
Conventions DSIM-PETREL-TOSCA/UGA	270 600 €	146 600 €	124 000 €
Documentation numérique enseignement et recherche	66 420 €	188 640 €	- 122 220 €
Recherche (Locie)	309 351 €	312 410 €	- 3 059 €
Marché infogérance Polytech	- €	26 667 €	- 26 667 €
Licence SGBM BU + numérique BU	265 000 €	53 800 €	211 200 €
Accompagnement accord-cadre marché audio-visuel	60 000 €	40 000 €	20 000 €
Reste à payer fonctionnement	1 251 071 €	1 072 710 €	178 361 €

2.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse, avec des différences entre CP sur investissements fléchés et CP sur investissements non fléchés.

Tableau 12 : L'évolution des dépenses d'investissement (AE et CP)

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	2023/Après BR2 2023
AE non fléchées	8 354 522 €	7 229 921 €	8 029 332 €	7 309 398 €	-8,97%
AE sur opérations fléchées	302 109 €	20 514 511 €	19 101 538 €	18 094 000 €	-5,27%
Total AE	8 656 631 €	27 744 432 €	27 130 870 €	25 403 398 €	-6,37%
CP non fléchés	3 984 430 €	7 295 991 €	7 592 582 €	7 064 398 €	-6,96%
CP sur opérations fléchées	1 137 933 €	4 425 511 €	3 037 538 €	10 489 000 €	245,31%
Total CP	5 122 363 €	11 721 502 €	10 630 120 €	17 553 398 €	65,13%
Ecart	3 534 268 €	16 022 930 €	16 500 750 €	7 850 000 €	

Les dépenses d'investissement sur crédits non fléchés sont stables par rapport au BI 2023 en AE. Au BI 2023, 4 M€ avaient été affectés à la direction du patrimoine pour des opérations de maintenance et de réhabilitation. En 2024, 3,570 M€ y ont été affectés afin de réaliser des travaux centrés sur la rénovation énergétique. Les composantes voient leur dotation d'investissement stabilisée à 920 000 €. *A contrario* les crédits d'investissement ont été augmentés pour la direction du numérique (sécurité, migrations) de + 242 000 € en CP. Par ailleurs, si crédits d'investissement de la bibliothèque universitaire baissent en 2024 (-46 000 €), c'est en raison des règles d'imputation comptable des dépenses propres à l'établissement et qui seront retravaillées en 2024.

La hausse des CP sur crédits fléchés concerne principalement l'accueil de site d'Annecy (2 700 000 €) et la rénovation de l'IUT (2 864 000 €) ainsi que le démarrage du CEDRA (605 000 €) et du projet de la rénovation de la Bibliothèque Universitaire (BU) du site de Jacob-Bellcombette (4 120 000 €). Cette rénovation étant réalisée sous forme d'un marché global de performance qui engage l'établissement sur 10 ans, la totalité des crédits prévus pour cette opération a été engagée alors que les paiements s'effectueront sur 10 ans. C'est en 2024 la montée en puissance des paiements qui explique l'augmentation des CP sur crédits fléchés.

Tableau 13 : Le détail des dépenses d'investissement fléchées

AE fléchées	Opérations	CP fléchés
3 800 000 €	Accueil de site Annecy	2 700 000 €
500 000 €	Rénovation BU Jacob	4 120 000 €
10 539 000 €	Rénovation énergétique IUT A	2 864 000 €
50 000 €	Polytech 1% artistique	50 000 €
3 055 000 €	CEDRA JACOB	605 000 €
150 000 €	HELIOSTIM	150 000 €
18 094 000 €		10 489 000 €

L'écart entre les AE et les CP sur les opérations fléchées est de 7 605 000 €. Il s'agit de la construction de l'accueil de site d'Annecy dont les travaux devraient débuter en 2024 et surtout de la rénovation de l'IUT. En revanche, l'opération de rénovation de la BU étant dès à présent engagée, les CP afférents sont par conséquent supérieurs en 2024 au AE.

L'écart entre les AE et les CP sur les opérations non fléchées s'élève à 66 070 €. Le tableau 14 détaille cette différence.

Tableau 14: Le détail de l'écart AE/CP des dépenses d'investissement non fléchées

AE non fléchées	Opérations	CP non fléchés
150 000 €	Direction du numérique - Jouvence Réseau	50 000 €
100 000 €	Contrôleurs Wifi	50 000 €
150 000 €	Migration HELICO vers OSE	70 000 €
30 000 €	Investissements pédagogiques Annecy	15 000 €
430 000 €	TOTAL	185 000 €

L'écart entre AE et CP des crédits non fléchés tient auxancements des opérations de la DN.

3. Le budget initial 2024 en droits constatés

3.1. Le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel retrace, en droits constatés, les dépenses et recettes liées à la masse salariale et au fonctionnement présentés dans les deux sections précédentes. Le tableau 15 présente l'évolution du compte de résultat prévisionnel. Le déficit prévisionnel au BI 2024 ressort à - 2 860 024 €, contre - 3 384 478 € au BI 2023.

Tableau 15 - L'évolution du compte de résultat : du compte financier 2022 au BI 2024

CHARGES	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Personnel	99 068 240 €	105 173 870 €	105 846 605 €	110 278 629 €	4,19%
dont charges de pensions civiles*	27 870 364 €	29 324 609 €	29 669 010 €	30 597 060 €	3,13%
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 825 171 €	30 436 911 €	30 191 534 €	28 778 845 €	-4,68%
TOTAL DES CHARGES	126 893 411 €	135 610 781 €	136 038 139 €	139 057 474 €	2,22%
Résultat prévisionnel: bénéfice	1 218 631 €	- €	- €		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	128 112 042 €	135 610 781 €	136 038 139 €	139 057 474 €	2,22%
PRODUITS	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Subventions de l'Etat	98 845 699 €	99 958 538 €	101 248 854 €	101 191 845 €	-0,06%
Fiscalité affectée	641 405 €	907 288 €	907 288 €	950 000 €	4,71%
Autres subventions	8 377 416 €	11 645 037 €	11 097 279 €	14 190 193 €	27,87%
Autres produits	20 247 522 €	19 715 440 €	20 116 819 €	19 865 412 €	-1,25%
TOTAL DES PRODUITS	128 112 042 €	132 226 303 €	133 370 240 €	136 197 450 €	2,12%
Résultat prévisionnel : perte	- €	3 384 478 €	2 667 899 €	2 860 024 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	128 112 042 €	135 610 781 €	136 038 139 €	139 057 474 €	2,22%

Depuis 2018, les charges de personnel inscrites dans le budget AE/CP et celles en droits constatés diffèrent.

La masse salariale en AE/CP s'élève ainsi à 110 584 600 € et celles en droits constatés est de 110 278 629€ soit une différence de 305 971€. En effet, en AE/CP, l'ensemble des dépenses de personnel est à prendre en compte alors que dans le budget en droits constatés, les taxes sur salaires sont à inscrire en dépenses de fonctionnement sur la ligne impôts et taxes. L'écart entre les crédits de paiement et les droits constatés (DC) en fonctionnement se justifie ainsi :

Le résultat déficitaire représente en valeur absolue 2,0 % du total des charges de fonctionnement, contre 2,5 % en 2023.

Le déficit de fonctionnement peut être décomposé comme suit :

Tableau 16 – Décomposition du déficit de fonctionnement

Eléments de décomposition du déficit de fonctionnement	Montant
Neutralisation de la recette SCSP finançant les opérations immobilières	-300 000 €
Masse salariale - partie non compensée	1 360 000 €
Surcoût des fluides (à prendre sur dotation Patrimoine)	1 000 000 €
Dépenses d'investissement imputées en fonctionnement BU	41 000 €
Etudes diverses patrimoine et travaux de maintenance ne pouvant être imputés en investissement (sécurité, clos et couvert)	205 000 €
Dépenses non récurrentes DN : accompagnement accord cadre audiovisuel et audit sécurité	90 000 €
Produit SFC non reventilé sur composantes - réserve établissement pour BR1 et HC non reventilés	475 000 €
	2 871 000 €

L'écart entre les recettes encaissées et les recettes en droits constatés (produits) se décompose de la façon suivante :

Recettes DC		136 197 450 €
Reprise sur provision	-	10 000 €
Reprise financements attachés à des actifs	-	4 692 115 €
Ecart DC-RE	-	59 348 €
Recettes RE		131 435 987 €

La reprise sur provisions est justifiée par une prévision reconduite à la baisse du financement des allocations de retour à l'emploi (10 000 €).

3.2 La capacité d'autofinancement

Le budget affiche une insuffisance d'autofinancement de 1 270 024 €, contre 1 600 878 € au BI 2023. Il est ainsi procédé à nouveau à un prélèvement sur fonds de roulement aussi bien pour équilibrer la section de fonctionnement que la section d'investissement (voir *infra* paragraphe 3.3).

Tableau 17 : L'évolution de la CAF prévisionnelle

	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice	1 218 631 €	- 3 384 478 €	- 2 667 899 €	- 2 860 024 €	
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 576 282 €	6 492 115 €	6 492 115 €	6 292 115 €	
- reprises sur dépréciations et provisions	- 636 609 €	- 16 400 €	- 16 400 €	- 10 000 €	
- reprise des financements rattachés à des actifs	- 5 340 672 €	- 4 692 115 €	- 4 692 115 €	- 4 692 115 €	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 817 632 €	- 1 600 878 €	884 299 €	- 1 270 024 €	-43,62%

3.3 La situation patrimoniale

Tableau 18- L'évolution du tableau de financement

EMPLOIS	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Insuffisance d'autofinancement		1 600 878 €	1 977 614 €	1 270 024 €	-35,78%
Investissements	5 191 923 €	11 721 502 €	10 630 120 €	17 553 398 €	65,13%
TOTAL DES EMPLOIS	5 191 923 €	13 322 380 €	12 607 734 €	18 823 422 €	49,30%
Apport au fonds de roulement					
RESSOURCES	CF 2022	BI 2023	Après BR2 2023 2023	BI 2024	Variation BI 2024/Après BR2 2023
Capacité d'autofinancement	2 817 632 €				
Financement de l'actif par l'État	1 126 549 €	268 877 €	669 678 €	1 990 420 €	197,22%
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 024 807 €	5 918 195 €	5 163 437 €	11 717 358 €	126,93%
Autres ressources	11 242 €			- €	
TOTAL DES RESSOURCES	4 980 231 €	6 187 072 €	6 926 430 €	13 707 778 €	97,91%
Prélèvement/Abondement sur fonds de roulement	- 211 692 €	- 7 135 308 €	- 5 681 304 €	- 5 115 644 €	

Il n'y a pas d'écart entre les dépenses d'investissement prévues en CP et en DC, tant fléchées que globalisées. La hausse entre le BI 2024 et le BR2 est de 65,13 %.

Les composantes disposent d'une dotation en crédits d'investissement identique au BI 2023, soit 920 000 €, une clause de revoyure étant prévue au BR1, sous réserve de capacités financières améliorées de l'établissement (la dotation d'investissement était de 650 000 € au BI 2022).

Les crédits d'investissement ouverts sur le budget du patrimoine s'élève à 13 909 000 € répartis comme suit : 10 339 000 € en crédits fléchés et 3 570 000 € de crédits non fléchés (en baisse de 530 000 € par rapport à 2023). Il est à noter qu'une partie des crédits inscrits à ce BI a fait l'objet d'une déprogrammation au BR2, c'est notamment le cas pour certaines opérations inscrites sur le budget de la direction du patrimoine. La liste des dépenses est détaillée dans le tableau 19.

Tableau 19 - Liste des dépenses d'investissement

Opérations	Montant
PATRIMOINE	14 059 000 €
Investissements fléchés	10 489 000 €
1% ARTISTIQUE POLYTECH	50 000,00 €
ACCUEIL DE SITE ANNECY IF + BOPA	2 700 000,00 €
CEDRA JACOB ECART AE-CP IF	605 000,00 €
BU JACOB	4 120 000,00 €
RENOV IUT 74 10 MILLIONS IF + BOPA	2 864 000,00 €
REPROGRAMMATION HELIOSTIM CPER	150 000,00 €
Investissements non fléchés	3 570 000 €
TRAVAUX TRANSITION ENERGETIQUE	300 000 €
REPLACEMENT GTC	350 000 €
BATIMENT DEVE BOURGET	300 000 €
ETUDES PREALABLES RENOVATIONS BAT 8 et 10 BOURGET	180 000 €
FACADES ET TOITURES ANNECY - REMPLACEMENT SII BOURGET ET JACOB	300 000 €
TRAVAUX SORBONNES BOURGET	177 000 €
SCHEMA DIRECTEUR BOURGET	125 000 €
TRAVAUX PEDAGOGIQUES 3 SITES	300 000 €
TRAVAUX IMMOBILIERS 3 SITES	650 000 €
REPROGRAPHIE TOPO POUR TOITURE MECATRONIQUE	100 000 €
RENOVATION CONTRÔLE ACCES ANNECY	100 000 €
AUTRES OPERATIONS PATRIMOINE	688 000 €
Total hors patrimoine non fléchés	3 494 398 €
INVESTISSEMENTS PEDAGOGIQUES COMPOSANTES	920 000 €
INVESTISSEMENTS LABORATOIRES RECHERCHE	1 230 858 €
INVESTISSEMENTS GRANDS PROJETS	209 140 €
INVESTISSEMENTS NUMERIQUES	480 000 €
AUTRES (DONT RESERVE)	654 400 €
Total Université	17 553 398 €

Le prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement est de 5 115 644 €, en baisse de BI à BI de 2 019 664 €. Le résultat déficitaire explique ce prélèvement, ainsi que les travaux du Patrimoine non fléchés.

L'ensemble de travaux précités vise ainsi à accompagner les besoins importants sur le clos et couvert des bâtiments, la sobriété énergétique, le plan de mobilité, mais aussi les besoins présentés en CHSCT en terme de sécurité et accessibilité et confort d'usage et les demandes des composantes.

4. Les indicateurs du budget initial 2024

4.1 Le fonds de roulement

Tableau 20 : L'évolution de la composition du fonds de roulement

	réserves disponibles	CVEC dont FSDIE	SCSP	reports PPI	provisions et dépréciations de créances	total
FDR après Compte financier 2021	11 950 020 €	1 135 574 €	13 500 €	- €	2 870 265 €	15 969 359 €
FDR après compte financier 2022	10 811 681 €	707 764 €	1 068 050 €	- €	3 170 170 €	15 757 664 €
BI 2023	- 7 022 908 €	- 96 000 €			- 16 400 €	- 7 135 308 €
BR1 2023	544 934 €	- 85 000 €	- 1 068 050 €			- 608 116 €
BR2 2023	2 062 120 €					2 062 120 €
FDR après BR2 2023	6 395 827 €	526 764 €	- €	- €	3 153 770 €	10 076 360 €
BI 2024	- 5 115 644 €					- 5 115 644 €
FDR après BI 2024	1 280 183 €	526 764 €	- €	- €	3 153 770 €	4 960 716 €

En jours de dépenses de fonctionnement décaissables, les réserves disponibles représentent **3,5 jours** au BI 2024 contre 5 jours au BI 2023. Le fonds de roulement représente **13,00 jours** de fonctionnement, soit au niveau du seuil de vigilance. Il était de 15 jours au BI 2023.

4.2 Le solde budgétaire et la trésorerie

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement. Il mesure le décalage entre encaissements et décaissements. Avec la variation des comptes de tiers, il explique l'évolution prévisionnelle de la trésorerie. Le solde budgétaire est de **- 5 324 993 €** (contre - 8 559 318 € au BI 2023). La variation de trésorerie est de **- 5 761 651 €** dont **436 658 €** au titre des opérations pour comptes de tiers.

Le tableau 21 page suivante présente les évolutions des indicateurs FR, BFR et trésorerie : montants constatés au compte financier 2021, montants estimés après le BR2 2022 et prévision BI 2023.

La trésorerie prévisionnelle au 31/12/2024 s'élève à **12 577 403 €** ; elle correspond à 34 jours de dépenses prévisionnelles décaissables de fonctionnement. Mais ce ratio pourrait se dégrader sur la fin d'exercice. En effet, il convient de rappeler que ces calculs sont construits sur les données du BR2 2023 et qu'une prévision actualisée pourra être faite au moment du BR1, après la présentation du compte financier 2023 prévue en mars 2024.

Tableau 21 : Évolutions du FR, du BFR et de la Trésorerie

		Montants (€)
EXECUTION	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	15 969 356
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	-6 666 853
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2021	22 636 209
	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2022	-211 692
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2022	-2 868 284
	Variation de la TRESORERIE 2022	2 656 592
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	15 757 664
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	-9 962 204
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022	25 719 868
PRÉVISION	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2023	-5 681 304
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2023	1 699 510
	Variation de la TRESORERIE 2022	-7 380 814
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	10 076 360
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023	-8 262 694
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2023	18 339 054
PRÉVISION	Variation du FONDS DE ROULEMENT 2024	-5 115 644
	Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) 2024	646 007
	Variation de la TRESORERIE 2024	-5 761 651
	Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2024	4 960 716
	Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2024	-7 616 687
	Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2024	12 577 403

4.3 Les restes à payer

Le tableau 22 présente la prévision d'évolution des restes à payer en fin d'année 2024. Ces données sont très évolutives, puisque des factures sont payées et des engagements sont saisis quotidiennement.

Tableau 22 : L'évolution prévisionnelle des restes à payer

Reste à payer	Montant
Fléché	1 656 372 €
Non fléché	12 239 311 €
Total au 31/12/2022	13 895 683 €
Variation 2023	
Fléché	16 064 000 €
Non fléché	435 138 €
Total	16 499 138 €
Reste à payer au 31/12/2023	
Fléché	17 720 372 €
Non fléché	12 674 449 €
Total	30 394 821 €
Variation 2024	
Fléché	7 605 000 €
Non fléché	423 361 €
Total	8 028 361 €
Reste à payer au 31/12/2024	
Fléché	25 325 372 €
Non fléché	13 097 810 €
Total	38 423 182 €

Les restes à payer au 31/12/2024 sont supérieurs à la trésorerie prévisionnelle disponible à la même date. Il convient de préciser également que les restes à payer ne sont pas tous exigibles au 31/12/2024. Ainsi, le marché global de performance lié à la rénovation de la BU de Jacob-Bellecombette génère des restes à payer conséquents puisque l'intégralité du marché est engagé en 2023 alors que les paiements seront échelonnés sur 10 ans. Si cette dépense est neutralisée dans l'analyse comme en 2023, en ne retenant en AE que les CP qui seront payés en 2024 au titre de ce marché, le total de restes à payer au 31/12/2024 de 25 269 182 €, dont 7 675 000 € pour la rénovation de l'IUT qui sera un chantier pluri-annuel.

Tableau 23 : détail de la variation des restes à payer

Ecart AE/CP	AE 2024	CP 2024	Variation 2024
Réserve projets numériques	250 000 €	160 000 €	90 000 €
Commissaires aux comptes	1 700 €	34 593 €	- 32 893 €
Assurances	28 000 €	110 000 €	- 82 000 €
Conventions DSIM-PETREL-TOSCA/UGA	270 600 €	146 600 €	124 000 €
Documentation numérique enseignement et recherche	66 420 €	188 640 €	- 122 220 €
Recherche (Locie)	309 351 €	312 410 €	- 3 059 €
Marché infogérance Polytech	- €	26 667 €	- 26 667 €
Licence SGBM BU + numérique BU	265 000 €	53 800 €	211 200 €
Accompngnement accord-cadre marché audio-visuel	60 000 €	40 000 €	20 000 €
Reste à payer fonctionnement	1 251 071 €	1 072 710 €	178 361 €
Jouvence Réseau et contrôleur Wi-Fi	250 000 €	100 000 €	150 000 €
Migration Hélico vers OSE	150 000 €	70 000 €	80 000 €
Investissements pédagogiques	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Reste à payer Investissement non fléché	2 932 142 €	2 330 420 €	245 000 €
Variation des restes à payer non fléchés			423 361 €
Accueil de site Annecy	3 800 000 €	2 700 000 €	1 100 000 €
CEDRA Jacob	3 055 000 €	605 000 €	2 450 000 €
Rénovation IUT Annecy	10 539 000 €	2 864 000 €	7 675 000 €
Rénovation BU Jacob	500 000 €	4 120 000 €	- 3 620 000 €
Reste à payer Investissement fléché	23 141 564 €	14 310 007 €	7 605 000 €

4.4 Les ratios

Le tableau 24 affiche les principaux ratios de gestion, qui présentent des évolutions contrastées. Les chiffres 2021 et 2022 correspondent aux ratios calculés sur le réalisé (compte financier). On notera les éléments significatifs suivants pour le BI 2024 :

- le fonds de roulement est **sous le seuil de vigilance** soit 13 jours ;
- la trésorerie est **au-dessus du seuil de vigilance** avec 34 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, mais ce taux reste à confirmer avec l'atterrissage réel de l'exercice ;
- le montant des ressources propres, et sa part dans le total des produits, **augmente** de 1,5 % par rapport au ratio après BR2 2023 ;
- le ratio des charges de fonctionnement décaissables hors masse salariale rapportées aux produits encaissables permet constater l'évolution du poids de ces charges dans le budget ; il **baisse** par rapport au BI 2023 (-1,68 %) comme au BR2 22023 (- 1,51 %) ;
- A rebours, le poids de la masse salariale rapportée aux produits encaissables augmente de +1 % par rapport au BR2 2023. Le ratio s'élève à 83,87 %, soit **une hausse** par rapport aux ratios constatés au compte financier 2021, il est au-dessus du seuil de vigilance (82%) ;
- la CAF est **en forte baisse** par rapport au compte financier 2022, même si elle est moins dégradée qu'au BI 2023. De fait, elle ne permet pas de financer une quelconque partie des dépenses d'investissement ;
- le rapport des charges décaissables sur les produits encaissables **s'améliore** de 0,75 % par rapport au ratio après BR2 2023. Il reste supérieur à 100 % puisque le résultat prévisionnel est déficitaire. Ce qui implique toujours que les recettes de fonctionnement encaissables sont insuffisantes pour couvrir les dépenses décaissables, impliquant un prélèvement sur la trésorerie.

Tableau 24 : L'évolution des principaux ratios de gestion en droits constatés

1-Fonds de roulement en nombre de jours	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Montant du FDR	16 756 977 €	15 757 664 €	5 378 164 €	8 014 240 €	10 076 360 €	4 960 716 €
FDR en nombre de jours	54	48	15	22	28	13
2-Trésorerie en nombre de jours	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Montant de la trésorerie	23 063 275 €	25 719 869 €	10 019 890 €	16 767 816 €	18 339 054 €	12 577 403 €
Trésorerie en nombre de jours	74	78	28	46	51	34
3-Taux de résultat	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Résultat	3 569 968 €	1 218 633 €	- 3 384 478 €	- 3 761 214 €	- 2 667 899 €	- 2 860 024 €
Total des produits	124 146 179 €	128 112 044 €	132 226 303 €	134 672 758 €	133 370 240 €	136 197 450 €
Taux de résultat	2,88%	0,95%				
4-Dépendance au financement de l'État	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Ressources propres	22 087 048 €	23 289 063 €	27 559 250 €	29 745 204 €	27 412 871 €	30 303 490 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 517 788 €	129 964 243 €	127 359 207 €	131 495 335 €
Dépendance au financement de l'Etat	18,73%	19,07%	21,61%	22,89%	21,52%	23,05%
6-Poids des charges de personnel	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Charges de personnel	94 830 345 €	99 068 240 €	105 173 870 €	106 855 290 €	105 846 605 €	110 278 629 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 517 788 €	129 964 243 €	127 359 207 €	131 495 335 €
Poids de charges de personnel	80,43%	81,11%	82,48%	82,21%	83,11%	83,87%
7-Poids des charges de fonctionnement général	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Charges décaissables de fonctionnement général	17 212 880 €	20 248 889 €	23 944 796 €	25 086 567 €	23 699 419 €	22 486 730 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 517 788 €	129 964 243 €	127 359 207 €	131 495 335 €
Poids des charges de fonctionnement général	14,60%	16,58%	18,78%	19,30%	18,61%	17,10%
8-Part relative des charges de personnel	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Charges de personnel	94 830 346 €	99 068 240 €	105 173 870 €	106 855 290 €	105 846 605 €	110 278 629 €
Total des charges (décaissables-non décaissables)	120 576 211 €	126 893 411 €	135 610 781 €	138 433 972 €	136 038 139 €	139 057 474 €
Part relative des charges de personnel dans le total des charges	78,65%	78,07%	77,56%	77,18%	77,81%	79,30%
9-Dotation aux amort. et provisions/charges de	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Dotation aux amort. et provisions	8 477 487 €	7 576 282 €	6 492 115 €	6 492 115 €	6 492 115 €	6 292 115 €
Charges de fonctionnement décaissables et non décaissables	120 576 211 €	126 893 411 €	135 610 781 €	138 433 972 €	136 038 139 €	139 057 474 €
Poids de la dotation aux amortissements et provisions	7,03%	5,97%	4,79%	4,69%	4,77%	4,52%
10-Equilibre économique	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Charges décaissables	112 043 225 €	119 317 129 €	129 118 666 €	131 941 857 €	129 546 024 €	132 765 359 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 517 788 €	129 964 243 €	127 359 207 €	131 495 335 €
Poids des charges de fonctionnement	95,02%	97,69%	101,26%	101,52%	101,72%	100,97%
11-Marge d'autofinancement	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
CAF	5 807 059 €	2 817 633 €	-1 600 878 €	-1 977 614 €	-884 299 €	-1 270 024 €
Produits encaissables	117 911 292 €	122 134 762 €	127 517 788 €	129 964 243 €	127 359 207 €	131 495 335 €
Taux de marge d'autofinancement	4,92%	2,31%	-1,26%	-1,52%	-0,69%	-0,97%
12-Taux d'autofinancement	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
CAF	5 807 059 €	2 817 633 €	-1 600 878 €	-1 977 614 €	-884 299 €	-1 270 024 €
Dépenses d'investissement payées sur ressources propres	2 223 117 €	3 029 325 €	5 534 430 €	5 765 810 €	4 797 005 €	3 845 620 €
Taux d'autofinancement	261,21%	93,01%	-28,93%	-34,30%	-18,43%	-33,03%
13-Coût par ETPT	2021	2022	BI 2023	BR1 2023	BR2 2023	BI 2024
Charges de personnel	94 830 345 €	99 068 240 €	105 173 870 €	106 855 290 €	105 846 605 €	110 278 629 €
Nombre d'ETPT	1271,70	1309,61	1358,73	1364,48	1354,90	1384,03
Coût par ETPT	74 569,75 €	75 647,13 €	77 406,01 €	78 312,10 €	78 121,34 €	79 679,36 €

Rappel des seuils d'alerte ou de vigilance

1 - FDR < 15 jours

2 - Trésorerie < 30 jours

3 - Taux de résultat : vigilance entre 0 % et 2%, alerte si < 0 %

4 - Dépendance aux financements de l'État : vigilance entre 13 % et 15 %, alerte si < 13 %

6 - Poids de charges de personnel : vigilance entre 82 % et 83 %, alerte si > 83 %

10 - Équilibre économique : vigilance entre 98 % et 100 %, alerte si > 100 %

11 - Taux de marge d'autofinancement : vigilance entre 0,5 % et 1 %, alerte si < 0,5 %

ANNEXE 1 - TABLEAUX BUDGÉTAIRES

ANNEXE 2 – PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Tableau 1

BI 2024

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	525,32		525
		CDI	11,00	12,50	24
	Non permanents	CDD	102,14	97,46	200
S/total EC			638,46	109,96	748
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	411,00		411
		CDI	32,00	29,83	62
	Non permanents	CDD	45,54	117,21	163
S/total Biatss			488,54	147,04	636
Totaux			1 127,00	257,00	1 384,00
					Plafond global des emplois voté par le CA **
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 127		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires
Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	CF 2022		Rappel prévision 2023 après BR2		BI 2024	
	Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	100 462 920	100 462 803	106 158 043	106 158 043	110 584 600	110 584 600
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>27 870 364</i>	<i>27 870 364</i>	<i>29 669 010</i>	<i>29 669 010</i>	<i>30 597 060</i>	<i>30 597 060</i>
Fonctionnement	18 663 409	16 360 292	23 386 368	23 387 980	22 359 121	22 180 760
<i>dont opérations fléchées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 251</i>	<i>1 251</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Investissement	8 656 631	5 122 363	27 130 870	10 630 120	25 403 398	17 553 398
<i>dont opérations fléchées</i>	<i>302 109</i>	<i>1 137 933</i>	<i>19 101 538</i>	<i>3 037 538</i>	<i>18 094 000</i>	<i>10 489 000</i>
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	127 782 960	121 945 458	156 675 281	140 176 143	158 347 119	150 318 758
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		3 373 009		0		0

RECETTES			
CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	
Montants		Montants	
124 844 490	130 203 170	134 412 765	Recettes globalisées
97 903 588	101 248 854	101 191 845	Subvention pour charges de service public
2 126 641	458 264	1 323 785	Autres financements de l'Etat
641 405	907 288	950 000	Fiscalité affectée
9 952 795	12 094 417	15 752 658	Autres financements publics
14 220 061	15 494 347	15 194 477	Recettes propres
473 977	3 040 040	10 581 000	Recettes fléchées*
274 193	300 000	720 000	Financements de l'Etat fléchés
199 784	2 740 040	9 861 000	Autres financements publics fléchés
0	0	0	Recettes propres fléchées
125 318 467	133 243 210	144 993 765	TOTAL DES RECETTES (C)
	6 932 933	5 324 993	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine
Budget principal

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Formation initiale et continue	55 964 819	55 964 819	6 554 546	6 554 546	1 192 140	1 192 140	63 711 505	63 711 505
<i>D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence</i>	40 976 218	40 976 218	5 894 398	5 894 398	969 140	969 140	47 839 756	47 839 756
<i>D102 - Formation initiale et continue de niveau Master</i>	14 905 729	14 905 729	598 648	598 648	223 000	223 000	15 727 377	15 727 377
<i>D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat</i>	82 872	82 872	61 500	61 500	0	0	144 372	144 372
D105 - Bibliothèques et documentation	2 096 453	2 096 453	736 162	858 382	44 000	44 000	2 876 615	2 998 835
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 699 186	1 699 186	161 232	161 232	55 135	55 135	1 915 553	1 915 553
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et	5 928 624	5 928 624	253 569	253 569	133 506	133 506	6 315 699	6 315 699
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 712 423	7 712 423	527 669	527 669	526 417	526 417	8 766 509	8 766 509
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 317 507	1 317 507	0	0	0	0	1 317 507	1 317 507
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 141 626	1 141 626	92 565	92 565	0	0	1 234 191	1 234 191
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 865 674	10 865 674	273 918	273 918	25 800	25 800	11 165 392	11 165 392
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 475 166	2 475 166	1 651 062	1 654 121	490 000	490 000	4 616 228	4 619 287
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0	0	0	0	0	0		
D114 - Immobilier	2 329 059	2 329 059	4 939 000	4 939 000	21 514 000	13 909 000	28 782 059	21 177 059
D115 - Pilotage et support	17 964 003	17 964 003	6 466 734	6 163 094	1 421 200	1 176 200	25 851 937	25 303 297
Étudiants	1 090 060	1 090 060	702 664	702 664	1 200	1 200	1 793 924	1 793 924
<i>D201 - Aides directes aux étudiants</i>	0	0	332 726	332 726	0	0	332 726	332 726
<i>D202 - Aides indirectes</i>	0	0	0	0	0	0		
<i>D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</i>	1 090 060	1 090 060	369 938	369 938	1 200	1 200	1 461 198	1 461 198
TOTAL	110 584 600	110 584 600	22 359 121	22 180 760	25 403 398	17 553 398	158 347 119	150 318 758

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B 0

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Budget	RECETTES							
	Recettes globalisées					Recettes fléchées		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées
Subvention pour charges de service public	101 191 845							
Droits d'inscription			0		2 743 550			
Formation continue, diplômes propres et VAE					9 857 493			
Taxe d'apprentissage					528 405			
Contrats et prestations de recherche hors ANR					860 929			
Valorisation								
ANR investissements d'avenir				5 277 327				
ANR hors investissements d'avenir				2 894 702				
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				1 339 680			5 437 000	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				3 370 575				
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 323 785		2 870 374		720 000	4 424 000	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					130 503			
Autres recettes			950 000		1 073 597			
TOTAL	101 191 845	1 323 785	950 000	15 752 658	15 194 477	720 000	9 861 000	0

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 5 324 993

TABLEAU 4
Equilibre financier
Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	6 932 933	5 324 993
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-961	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 302 069	2 193 900	2 359 060
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)			
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 301 108	9 126 833	7 684 053
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	2 656 592	0	0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>103 174</i>	<i>2 502</i>	<i>92 000</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 553 418</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	3 957 700	9 126 833	7 684 053

FINANCEMENTS			
CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	
3 373 009	0	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
0	0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
584 691	1 746 019	1 922 402	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
3 957 700	1 746 019	1 922 402	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
0	7 380 814	5 761 651	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>0</i>	<i>7 383 316</i>	<i>5 853 651</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 957 700	9 126 833	7 684 053	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements (c1)	Prévisions d'encaissements (c2)
IMEP SPS Q-COUNTER	47310000	Recettes à transférer	78 800	78 800
PROJET XP2P	47310000	Recettes à transférer	21 319	21 319
SYMME INTEREG EASY	47310000	Recettes à transférer	22 104	22 104
SYMME CADYCO	47310000	Recettes à transférer	37 857	37 857
SYMME Interreg Onco	47310000	Recettes à transférer	53 543	53 543
LOCIE INTERREG CRENH	47310000	Recettes à transférer	11 751	11 751
DDRV EUR SOLAR	47310000	Recettes à transférer	112 426	112 426
NCU2 PIA3 @SPIRE	47310000	Recettes à transférer	140 344	140 344
CMQ MC AURA EPLE	47310000	Recettes à transférer	749 129	0
I RISK	47310000	Recettes à transférer	48 004	48 004
BOURSES AMI	47310000	Recettes à transférer	302 704	264 800
TVA	44551000	TVA à décaisser	781 079	1 131 454
TOTAL			2 359 060	1 922 402

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2022			Rappel prévision 2023 après BR2			BI 2024		
	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024
Personnel	99 068 240	105 846 605	110 278 629	Subventions de l'Etat	98 845 699	101 248 854	101 191 845		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	27 870 364	29 669 010	30 597 060	Fiscalité affectée	641 405	907 288	950 000		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 825 171	30 191 534	28 778 845	Autres subventions	8 377 416	11 097 279	14 190 193		
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	20 247 522	20 116 819	19 865 412		
TOTAL DES CHARGES (1)	126 893 411	136 038 139	139 057 474	TOTAL DES PRODUITS (2)	128 112 042	133 370 240	136 197 450		
Résultat prévisionnel : bénéfique (3) = (2) - (1)	1 218 631	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	2 667 899	2 860 024		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	128 112 042	136 038 139	139 057 474	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	128 112 042	136 038 139	139 057 474		

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 860 024	-2 667 899	-2 860 024
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 576 282	6 492 115	6 292 115
- reprises sur dépréciations et provisions	636 609	-16 400	-10 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0
- reprise sur amortissements	5 340 672	-4 692 115	-4 692 115
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 261 023	-884 299	-1 270 024

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2022			Rappel prévision 2023 après BR2			BI 2024		
	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024	CF 2022	Rappel prévision 2023 après BR2	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement	1 261 023	884 299	1 270 024	Capacité d'autofinancement	0	0	0		
Investissements	5 191 923	10 630 120	17 553 398	Financement de l'actif par l'Etat	1 126 549	669 678	1 990 420		
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 024 807	5 163 437	11 717 358		
				Autres ressources	11242	0	0		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 452 946	11 514 419	18 823 422	Augmentation des dettes financières	0	0	0		
Apport au fonds de roulement (7) = (6)- (5)	0	0	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 162 598	5 833 115	13 707 778		
				Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)- (6)	4 290 347	5 681 304	5 115 644		

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2024
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2023 (prévision après BR2)	10 076 360
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 262 694
Niveau de la TRÉSORERIE au 31/12/2023	18 339 054
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-5 115 644
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	646 007
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-5 761 651
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2024	4 960 716
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 616 687
Niveau de la TRÉSORERIE au 31/12/2024	12 577 403

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

BI 2024

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	18 339 054	9 686 403	27 447 317	14 669 013	31 555 537	20 626 987	11 401 284	36 942 922	27 215 250	22 319 152	25 438 712	15 641 025	12 577 403
ENCAISSEMENTS	1 883 250	29 659 255	1 275 130	29 197 595	1 038 096	2 427 815	40 254 583	521 597	6 399 764	16 214 907	3 722 474	14 321 701	146 916 167
Recettes budgétaires globalisées	1 873 797,00	26 520 512,00	1 180 734,00	29 024 326,00	949 367,00	2 199 683,00	39 470 157,00	515 856,00	6 376 216,00	16 129 851,00	3 514 609,00	6 657 657,00	134 412 765,00
Subvention pour charges de service public	0,00	25 297 961,00	0,00	25 297 961,00	0,00	0,00	35 417 146,00	0,00	0,00	15 178 777,00	0,00	0,00	101 191 845
Autres financements de l'État	369 384,00	354 771,00	10 234,00	0,00	0,00	24 899,00	8 092,00	0,00	20 467,00	20 712,00	0,00	515 226,00	1 323 785
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000
Autres financements publics	78 981,00	233 785,00	519 057,00	1 720 572,00	53 737,00	1 613 291,00	1 276 790,00	188 912,00	4 942 530,00	50 427,00	1 447 363,00	3 627 213,00	15 752 658
Recettes propres	1 425 432,00	633 995,00	651 443,00	2 005 793,00	895 630,00	561 493,00	1 818 129,00	326 944,00	1 413 219,00	879 935,00	2 067 246,00	2 515 218,00	15 194 477
Recettes budgétaires fléchées	-	2 221 129	-	11 011	-	-	708 989	-	-	-	-	7 639 871	10 581 000
Financements de l'État fléchés	0,00	0,00	0,00	11 011,00	0,00	0,00	708 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000
Autres financements publics fléchés	0,00	2 221 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 639 871,00	9 861 000
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Opérations non budgétaires	9 453,00	917 614,00	94 396,00	162 258,00	88 729,00	228 132,00	75 437,00	5 741,00	23 548,00	85 056,00	207 865,00	24 173,00	1 922 402,00
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Prêts : encaissement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	9 453,00	917 614,00	94 396,00	162 258,00	88 729,00	228 132,00	75 437,00	5 741,00	23 548,00	85 056,00	207 865,00	24 173,00	1 922 402,00
- TVA encaissée	9 453,00	917 614,00	24 233,00	22 629,00	38 207,00	36 977,00	19 608,00	5 741,00	23 548,00	16 547,00	16 195,00	702,00	1 131 454
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	0,00	4 258,00	8 474,00	3 066,00	11 601,00	3 388,00	0,00	0,00	4 158,00	11 633,00	1 426,00	48 004
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	0,00	0,00	65 905,00	131 155,00	47 456,00	179 554,00	52 441,00	0,00	0,00	64 351,00	180 037,00	22 045,00	742 944
A. TOTAL	1 883 250	29 659 255	1 275 130	29 197 595	1 038 096	2 427 815	40 254 583	521 597	6 399 764	16 214 907	3 722 474	14 321 701	146 916 167
DECAISSEMENTS	10 535 901	11 898 341	14 053 434	12 311 071	11 966 646	11 653 518	14 712 945	10 249 269	11 295 862	13 095 347	13 520 161	17 385 323	152 677 818
Dépenses liées à des recettes globalisées	10 407 391,00	11 656 167,00	11 949 739,00	11 153 040,00	11 476 139,00	10 824 339,00	14 423 917,00	9 460 080,00	11 169 666,00	11 803 542,00	11 704 963,00	13 800 775,00	139 829 758,00
Personnel	8 697 090,00	9 355 249,00	8 722 885,00	9 192 909,00	8 964 885,00	8 178 627,00	12 509 235,00	8 407 333,00	8 325 855,00	8 528 368,00	10 143 828,00	9 558 336,00	110 584 600
Fonctionnement	1 178 793,00	1 694 053,00	2 754 104,00	1 666 604,00	2 002 459,00	2 184 833,00	1 505 155,00	668 056,00	2 018 275,00	2 291 117,00	1 336 250,00	2 881 061,00	22 180 760
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Investissement	531 508,00	606 865,00	472 750,00	293 527,00	508 795,00	460 879,00	409 527,00	384 691,00	825 536,00	984 057,00	224 885,00	1 361 378,00	7 064 398
Dépenses liées à des recettes fléchées	50 402	116 826	1 886 961	842 558	252 011	698 282	86 518	705 624	51 477	1 085 294	1 213 068	3 499 979	10 489 000
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Investissement	50 402,00	116 826,00	1 886 961,00	842 558,00	252 011,00	698 282,00	86 518,00	705 624,00	51 477,00	1 085 294,00	1 213 068,00	3 499 979,00	10 489 000
Opérations non budgétaires	78 108	125 348	216 734	315 473	238 496	130 897	202 510	83 565	74 719	206 511	602 130	84 569	2 359 060
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	78 108,00	125 348,00	216 734,00	315 473,00	238 496,00	130 897,00	202 510,00	83 565,00	74 719,00	206 511,00	602 130,00	84 569,00	2 359 060,00
- TVA décaissée	78 108,00	70 297,00	109 351,00	46 865,00	93 730,00	78 108,00	62 486,00	46 865,00	62 486,00	62 486,00	70 297,00	0,00	781 079
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	1 675,00	3 267,00	8 171,00	4 404,00	1 606,00	4 280,00	1 116,00	372,00	4 381,00	16 179,00	2 573,00	48 004
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	0,00	53 376,00	104 116,00	260 437,00	140 362,00	51 183,00	135 764,00	35 584,00	11 861,00	139 644,00	515 654,00	81 996,00	1 529 977
B. TOTAL	10 535 901	11 898 341	14 053 434	12 311 071	11 966 646	11 653 518	14 712 945	10 249 269	11 295 862	13 095 347	13 520 161	17 385 323	152 677 818
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	- 8 652 651	- 17 760 914	- 12 778 304	- 16 886 524	- 10 928 550	- 9 225 703	- 25 541 638	- 9 727 672	- 4 896 098	- 3 119 560	- 9 797 687	- 3 063 622	- 5 761 651
SOLDE CUMULE (1) + (2)	9 686 403	27 447 317	14 669 013	31 555 537	20 626 987	11 401 284	36 942 922	27 215 250	22 319 152	25 438 712	15 641 025	12 577 403	

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BI 2024	BI 2025 ET PLUS	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	-99 596	-306 868	-464 785	-125 869	-289 876	28 472	131 646	134 148	226 148	0
Recettes fléchées (b)	5 266 508	5 669 651	2 234 439	2 098 322	1 298 500	1 456 281	473 977	3 040 040	10 581 000	57 702 282	89 821 000
Financements de l'État fléchés	1 779 750	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	274 193	300 000	720 000	29 216 062	36 774 000
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	-	-	4 424 000	19 576 000	28 200 000
Région Rhône-Alpes	1 136 758	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	199 784	2 740 040	5 437 000	8 910 220	24 847 000
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	5 366 104	5 876 923	2 392 356	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	3 037 538	10 489 000	57 928 430	89 821 000
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	1 251	84 423
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	-	-	8 848	84 423
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	11 018 172	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	1 640 749	19 101 538	18 094 000	32 695 255	89 738 021
CP	5 297 931	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	3 037 538	10 489 000	57 919 582	89 736 577
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 99 596	- 207 272	- 157 917	338 916	- 164 007	318 348	103 174	2 502	92 000	- 226 148	-

TABLEAU BI 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2024		
Stocks initiaux	1	Niveau initial des restes à payer après BR2 2023	30 394 821	
	2	Niveau initial du fonds de roulement au 31/12/2023 (estimation BR2 2023)	10 076 360	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement au 31/12/2023 (estimation BR2 2023)	-8 262 694	
	4	Niveau initial de la trésorerie au 31/12/2023 (estimation BR2 2023)	18 339 054	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	233 743	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	18 105 311	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	158 347 119	
	6	Résultat patrimonial	-2 860 024	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 270 024	
	8	Variation du fonds de roulement	-5 115 644	
	9	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	0
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	
		Cautionnements et dépôts	-	
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	209 349
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	4 015 902
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-3 806 952
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-3 448 941
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	3 449 340
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-5 324 993
	12.a Recettes budgétaires		144 993 765	
	12.b Crédits de paiement ouverts		150 318 758	
13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		436 658	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-5 761 651	
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		92 000	
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-5 853 651	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		646 007	
16	Restes à payer		8 028 361	
17	Niveau final de restes à payer		38 423 182	
Stocks finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	4 960 716	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-7 616 687	
	20	Niveau final de la trésorerie	12 577 403	
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		325 743
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		12 251 660	
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		